



VILLE DE  
CONCARNEAU  
Place de l'Hôtel de Ville  
BP 238  
29182 CONCARNEAU  
T 02 98 50 38 38  
F 02 98 50 38 63  
contact@concarneau.fr  
www.concarneau.fr

## **COMMUNIQUE DE PRESSE :** **STATIONNEMENT PAYANT 2019**

## COMMUNIQUE PRESSE

Contact Presse :

Cabinet du Maire - Christine BARBA  
02 98 50 38 60 / 06 34 33 90 60  
Mail : christine.barba@concarneau.fr

A partir du samedi 22 juin et jusqu'au dimanche 15 septembre prochain, le stationnement sera payant en centre-ville, tous les jours, dimanche et jours fériés inclus de 10h à 12h30 et de 14h à 19h.

Suite aux travaux de réaménagement de la Place du Général de Gaulle, 10 places de stationnement payant seront à disposition des automobilistes, mais limitées à 20 minutes et contrôlées via des bornes décomptant le temps passé. 2 places seront aussi réservées aux personnes à mobilité réduite.

L'avenue de la gare et l'avenue Alain le Lay restent en zone bleue toute l'année ; le stationnement y est donc gratuit avec pour seule obligation d'apposer son disque et ne n'y stationner qu' 1H30 au maximum.

La ville est désormais gestionnaire du parking de la Criée (288 places) ainsi que du bout du parking Quai Carnot où 60 places supplémentaires ont été ouvertes l'an passé au même tarif qu'existant sur le Quai Carnot soit 0,70€ / l'heure

Sur le Quai d'Aiguillon (parking de l'office de tourisme), une demi-heure de stationnement est toujours accordée gratuitement aux automobilistes rentrant leur plaque d'immatriculation complète sur les horodateurs dotés de clavier alphanumérique.

La zone 1 est constituée des places Jean Jaurès et du 8 Mai, du Quai Pénéroff, de l'Avenue du Docteur Nicolas, de l'Avenue Pierre Guéguin et de la Rue Charles Linement. Les tarifs identiques y sont de 0,20€ les vingt minutes, 0,80€ les quarante minutes et 1,40€ l'heure.

La zone 2 comprend le Quai Carnot, la Place de la Croix et le Boulevard Bougainville jusqu'au Centre des Arts. Le prix du ticket y est moindre: 0,10€ les vingt minutes, 0,50€ les quarante minutes et 0,70€ l'heure.

La durée maximale est de 4 heures 15 minutes afin de permettre la rotation des véhicules. Les personnes désirant stationner plus longtemps sont donc invitées à utiliser les parkings gratuits tels celui de la Gare, du Lin ou encore de la Place Duquesne (accès au centre-ville par le bac électrique LE VACHIC) ou payants comme celui de la Criée où une durée de stationnement plus longue est possible.

Pendant cette période, 5 agents saisonniers de surveillance de la voie publique ont été recrutés pour contrôler l'ensemble du périmètre payant et zone bleue.

Les infractions au stationnement payant sont passibles d'un Forfait Post-Stationnement de 35€ (absence de ticket, dépassement de la durée maximale autorisée) tout comme les infractions liées à la zone bleue (absence de disque, dépassement de la durée maximale autorisée) ou certains stationnements gênants. Attention pour les stationnements qualifiés de très gênants, le montant peut atteindre 135€.

